

COMMUNE DE MARCILLY EN GAULT

Procès-verbal du Conseil municipal du 24 mai 2024

Membres présents :

Agnès THIBAULT, Jean-Pierre AMOUREUX, Charlène BODARD, Patricia CORDIER, Thibault DAPREMONT, Gaëlle FORNETTE, Patricia IBANEZ, Aline MOLLER-GRASSER, Francis RINGOT, Pascal ROUSSEL, Valérie de SARIAC

Absents excusés :

Régis DEXANT – a donné son pouvoir à Agnès THIBAULT
Sébastien GAY – a donné son pouvoir à Gaëlle FORNETTE
Bruno GROSSI – a donné son pouvoir à Valérie de SARIAC
Annie MANDION

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30 et confie le secrétariat de séance à Aline MOLLER-GRASSER

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 08/04/2024
- Point sur la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
- Point sur les travaux
- Convention pour les réservations des logements sociaux par les communes
- Reconduction de la mise à disposition du personnel communal au syndicat à vocation scolaire
- Décision modificative budget eau et assainissement
- Organisation des élections européennes du dimanche 9 juin 2024
- Organisation du 13 et 14 juillet
- Subventions associations
- Questions et informations diverses

Compte-rendu du conseil municipal du 8 avril 2024 : approbation à l'unanimité

Point sur la DETR : les subventions demandées à hauteur de 20% pour les travaux de sécurité de la route de Neung et la remise en état du lavoir, ont été notifiées.

Point sur les travaux :

- route de Neung : entre la subvention du département (DDAD) à hauteur de 44%, la participation obligatoire de la commune de 20 %, les amendes de police et les fonds de concours de la communauté de communes, le financement étant assuré, rendez-vous est pris avec le maître d'œuvre le 30 mai prochain pour démarrer le chantier.

- lavoir : entre la subvention du département à hauteur de 24%, la participation obligatoire de la commune de 20% et les fonds de concours, le financement étant assuré, contact va être pris avec l'entreprise pour lancer les travaux.
- église : la commune est toujours dans l'attente imminente du permis de construire rendu obligatoire du fait de la décision de restitution du caquetoire ; le plan de sécurité ayant été validé, rendez-vous est pris avec l'architecte le 28 mai prochain pour finaliser le calendrier d'appel d'offres.

Mme le Maire fait part d'un projet qui lui tient à cœur : créer un espace de jeux pour enfants à côté du city-stade ; celui-ci est particulièrement bien accueilli par les conseillers. Par ailleurs elle précise qu'elle ne perd pas de vue les demandes exprimées par le club de foot.

Convention pour les réservations des logements sociaux par les communes : à reporter.

Reconduction de la mise à disposition du personnel communal au syndicat à vocation scolaire : il s'agit d'un renouvellement sur 3 ans pour Karine Deseine (ATSEM). Unanimité.

Décision modificative budget eau et assainissement : virement de compte pour un montant de 1 000 € de manière à pouvoir rembourser un trop-perçu sur facture d'eau. Unanimité.

Organisation des élections européennes du dimanche 9 juin 2024 : la composition du bureau de vote finalisée est communiquée aux conseillers. Sont pointées les difficultés d'organisation matérielle liées au nombre de listes en présence (38).

Organisation du 13 et 14 juillet : les festivités et le feu d'artifices auront lieu le 13 juillet. Le Réveil organise le repas champêtre à l'étang communal comme à l'accoutumée. Celui-ci sera précédé d'un vin d'honneur offert par la mairie à 19h. Il est peut-être possible d'organiser des jeux pour enfants à 18h : à confirmer. Comme d'habitude, cette organisation repose sur les bénévoles qui voudront bien se manifester pour transporter les tables et chaises à 17h à partir de l'ancien centre de secours et les rapporter après le feu d'artifices ! Avis aux courageux !

Subventions aux associations :

- Mise à disposition exceptionnelle à titre gracieux de la salle des fêtes pour la soirée moules/frites organisée par Tiphaine le 14 juin 2024 : dérogame au régime des associations puisqu'il s'agit d'une activité commerciale, c'est le souci de traiter à égalité les commerçants du village qui a prévalu. En effet la mairie fait appel régulièrement au Panier Sympa et au boulanger lors de manifestations diverses mais jamais à Tiphaine, c'est ce qui justifie cette proposition – adoptée à l'unanimité.

- Subvention au Réveil : 700 € -unanimité
- Subvention au Refuge de Salbris : 700 € -unanimité
- Subvention à la chorale Chœur et Partage : 100 € -unanimité
- Subvention à Millancyclisme : 0.50 € par habitant, soit 377 € -unanimité

La course passera 2 fois à Marcilly le 29 juin 2024 : a priori à 13h04 et 13h24. Les bénévoles pour assurer la sécurité sont les bienvenus ! L'arrivée à Ecoparc mérite le déplacement !

Horaires des agents : les changements indiqués par les agents recueillent l'accord du conseil. A préciser que cela concerne une durée temporaire à reconsidérer chaque année.

PLUI : s'agissant de l'extension, Mme le Maire apporte des précisions, document à l'appui.

Marché A Procédure Adaptée (MAPA) pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide au restaurant scolaire : sur 3 prestataires sollicités, 2 ont présenté une offre. Le dépouillement s'est fait en 2 temps. Chaque commune du SIVOS concernée a examiné les propositions reçues, puis une confrontation d'analyse le 22 mai 2024 a abouti au choix de la société API, la mieux-disante. Le conseil valide cette décision à l'unanimité.

Informations diverses :

7 juin 2024 à 20h : Concert du Réveil de Marcilly accompagné de la société musicale de Neung sur Beuvron avec la participation de la chorale A Tout Bout d'Chants, à la salle des fêtes

8 juin 2024 à 19h30 : Concert classique de l'AREM à l'église de Saint Viâtre

14 juin 2024 : Soirée moules/frites organisée par Tiphaine à la salle des fêtes

29 juin 2024 : Millancyclisme,

Randonnée d'înatore organisée par l'association marcillygaultaise

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

La secrétaire de séance

Le Maire

